Des précisions



Laissez-passer, daté du 4 novembre 1720, en pleine épidémie de peste

Document officiel en parti manuscrit, attestant de la non contamination du porteur. En-tête imprimé de la ville de Remoulins (Gard) - encre brune sur papier vergé.

"Nous Consuls du Lieu de Remoulin certifions à tous qu'il appartiendra que Alexandre Coulomb consul habitant de ce lieu agé de vingt huit ans d'une taille médiocre cheveux chatain part de ce lieu où il n'y a aucun soupçon de Mal Contagieux pour aller à Blozac (Gard).

Prions tous ceux qui sont à prier de lui donner libre, entrée & assuré passage. En foy de quoi nous lui avons accordé le présent certificat pour servir ainsi qu'il appartiendra.

A Remoulin ce 4e Nbre mil sept cens vingt. Fabre Juge-Consul.

Qui ajouté : "Veu bon pour aller à Bagnol (Bagnols-sur-Cèze) portant 400 filoselle (textile composé à partir de résidus de soie) fillée dans Remoulin, ce 26 Nbre 1720"





Armes imprimées de la ville de Remoulins : de gueules à l'ormeau arraché de sinople accosté de deux tours d'or, ouvertes, ajourées et maçonnées de sable, le fût de l'arbre accosté des inscriptions REMO et ULIN en lettres capitales de sable, posées en fasce entre chaque tour et l'arbre.

- -Distance Remoulins -Blozac (Blauzac): 4 lieues (16 km)
- -Distance Blozac -Bagnol : 4 lieues

La peste de 1720 est la dernière grande épidémie de peste enregistrée en France, en Provence et Languedoc celle-ci qui se termine à la fin de 1722 correspond à une résurgence de la deuxième pandémie de peste.

Elle fut importée à Marseille par le navire le *Grand-Saint-Antoine*, qui revenait de Syrie et transportait des soieries contaminées destinées à la Foire de Beaucaire. La peste de Marseille débute le 20 juin 1720, et s'étend hors de la ville à partir du 21 juillet 1720.

Le 14 septembre 1720, le Conseil du Roi promulgue un arrêt mettant en quarantaine toute la Provence pour éviter la propagation de l'épidémie, mais celle-ci reprend son intensité au printemps 1721, pour s'éteindre progressivement l'année suivante.

Au total cette peste de 1720-1722 a touché 242 communautés de Provence, Comtat et Languedoc, faisant près de 120 000 victimes sur les 400 000 habitants que comptait la Provence à cette époque, soit près d'un tiers de la population.

On relira avec intérêt la fable de La Fontaine « Les animaux malades de la peste » publiée en 1678, tellement d'actualité...